MUNICIPALITÉ DES CÈDRES
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES **25 septembre 2025**
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 25 septembre 2025 à 18h à l'Hôtel de ville sis au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres (Québec), J7T 1A1

Sont présents :
Les conseillers, Julie Paradis, Michel Proulx, Marcel Guérin, Loïc Dewavrin et Jacques Bouchard, formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, Bernard Daoust

Sont absents :
Lyndsay Simard, conseillère et Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier

Est également présente :
Chantal Primeau, directrice des affaires juridiques et greffière-trésorière adjointe agissant à titre de secrétaire de la séance

L'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été notifié à chaque membre du Conseil municipal dans les délais légaux et elle est tenue selon la loi.

Le point suivant est retiré de la séance et reporté à une séance ultérieure

3.2 Adoption du règlement numéro 528-2025 relatif à l'interdiction de passage de véhicules lourds sur le ponceau Wallot

2025-09-298 **Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 25 septembre 2025**

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 25 septembre 2025 comme suit:

1. Ordre du jour
1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 25 septembre 2025

2. Ressources financières
2.1 Ali Excavation inc: avis de changement numéro 2 et paiement du décompte progressif numéro 1 – projet de pavage des rues des Émeraudes, Rubis et Hôtel-de-Ville;

2.2 CIMA + S.E.N.C. : paiement de la facture numéro 22515437 pour la rédaction d'une note technique avec critère de sélection pour la ventilation de l'aqueduc du Fleuve/ projet de construction de dispositifs de traitement du fer et du manganèse (projet au sable vert)

2.3 Construction JP. Roy inc. :

2.3.1 Acceptation et paiement des directives de changement numéro DDM002 et DDM003 – projet de stabilisation de talus et réfection d'un tronçon du chemin du Fleuve (1750, chemin du Fleuve)

2.3.2 Paiement des décomptes progressifs numéro 1 et 2 - travaux de stabilisation de talus et de réfection d'un tronçon du chemin du Fleuve (1750, chemin du Fleuve)

3. Règlements municipaux

3.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 445-1-2025 modifiant le règlement numéro 445-2019 concernant les limites de vitesse sur le territoire de la Municipalité des Cèdres afin de modifier la limite de vitesse sur le chemin Saint-Dominique

3.2 Adoption du règlement numéro 528-2025 relatif à l'interdiction de passage de véhicules lourds sur le ponceau Wallot ***(POINT RETIRÉ)***

4. Ressources humaines

4.1 Abrogation de la résolution 2025-06-196 : démission de Nathalie Bélanger à titre de comptable municipal

4.2 Autorisation de signature d'une modification à l'entente de travail des gestionnaires et professionnels 2025-2028

4.3 Autorisation de signature de la lettre d'entente P-6328 2025-03 (personnel de bureau) afin de modifier les heures de travail de Benjamin Louchard, commis à l'urbanisme et l'environnement à la convention collective de l'Union des employés et employées de service, section locale 800

4.4 Démission de Stephan Gourley à titre de directeur du Service de sécurité incendie, civile, et des premiers répondants

4.5 Embauche de Stephan Gourley à titre de conseiller en sécurité civile, poste contractuel à temps partiel

4.6 Abrogation de la résolution numéro 2025-08-261 / Embauche d'Alexsa Edery à titre de surveillant de salle, poste occasionnel — Service des loisirs, culture et vie communautaire

4.7 Abrogation de la résolution numéro 2025-08-262 / Embauche de Maxandre Bordeleau à titre de surveillant de salle, poste occasionnel — Service des loisirs, culture et vie communautaire

4.8 Confirmation de la fin de la période probatoire de Chantal Pontbriand, secrétaire-réceptionniste, poste permanent à temps plein au Service de l'accueil et des communications citoyennes

4.9 Confirmation de la fin de la période probatoire de Maryline Toutant, journalière permanente à temps plein au Service des travaux publics

4.10 Démission de Jany Caron-Sabourin à titre de commis à l'urbanisme et à environnement

4.11 Démission de Patrick Dupéré à titre de formateur de premiers répondant

4.12 Entérinement de l'embauche de Laurence Daoust à titre de surveillante de salle, poste occasionnel - Service des loisirs, culture et vie communautaire

4.13 Entérinement de l'embauche d'Olivier Lafleur à titre de surveillant de salle, poste occasionnel - Service des loisirs, culture et vie communautaire

4.14 Entérinement de l'embauche de Zachary Brisebois à titre de journalier, poste permanent et à temps plein au Service des travaux publics

4.15 Modification de la résolution 2025-08-260 / Embauche de Charles-Olivier Lafrance à titre de surveillant de salle, poste occasionnel - Service des loisirs, culture et vie communautaire

4.16 Création du poste de directeur général adjoint – Service de la direction générale

4.17 Embauche de Philippe Barcelo à titre de directeur général adjoint, poste permanent et à temps plein – Service de la direction générale

5. Ressources matérielles

5.1 Octroi du contrat pour les travaux de remplacement des vannes et sellettes d'aqueduc – rues des Émeraudes et des Rubis (AO 2025-14)

5.2 Vadimap : offre de services professionnels relative à la transition énergétique en simplifiant l'intégration des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique dans les bâtiments commerciaux et industriels

5.3 Groupe Conseil CHG Inc. : offre de services professionnels - avenant pour le suivi sur la composition du substrat au droit de l'enrochement - projet de stabilisation de talus et réfection d'un tronçon du chemin du Fleuve (1750, chemin du Fleuve)

5.4 Blanko : offre de services professionnels pour l'ajout d'un agent conversationnel alimenté par l'intelligence artificielle

6. Affaires municipales

6.1 Dissolution volontaire de la Société de développement du Canal de Soulanges : autorisation

6.2 Transport en commun à la demande

6.2.1 Demande d'approbation à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) concernant un projet pilote pour la mise en place d'une desserte à Les Cèdres en transport collectif sur réservation

6.2.2 Protocole d'entente entre la Municipalité des Cèdres et la Société de transport Salaberry-de-Valleyfield pour la gestion, l'organisation et l'opération d'un service de transport en commun à la demande « service à l'arrêt » - appelé Communobus

7. Service de sécurité incendie

7.1 Entente intermunicipale de gestion du Service de sécurité incendie

7.1.1 Entente intermunicipale relative à la gestion du service de sécurité incendie de la Municipalité des Cèdres par la ville de Saint-Lazare (entente de principe) : autorisation de signature

7.1.2 Entente intermunicipale aux fins du partage des services d'un fonctionnaire

7.1.3 Demande de modification du schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en regard à une entente intermunicipale d'impartition de la couverture incendie sur le territoire de la Municipalité des Cèdres : autorisation

7.2 Entente intermunicipale d'entraide en matière de sécurité incendie entre la Municipalité des Cèdres et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield : autorisation de signature

Période de questions uniquement sur les points de l'ordre du jour

Parole aux élus municipaux

Levée de la séance extraordinaire

Adopté à l'unanimité

2025-09-299 **Ali Excavation inc: avis de changement numéro 2 et paiement du décompte progressif numéro 1 – projet de pavage des rues des Émeraudes, des Rubis et Hôtel-de-Ville**
Projet numéro 2025-600-01

ATTENDU la résolution numéro 2025-07-214 octroyant à *Ali Excavation inc.* le contrat pour la réfection de pavage des rues des Émeraudes, Rubis et Hôtel-de-Ville;

ATTENDU la réception de l'avis de changement numéro 2 relatif à l'ajout de la clé de planage supplémentaire à l'intersection de la rue des Émeraudes et de la rue Blanche afin de s'assurer que le nouveau pavage adhère au pavage existant de la rue Blanche;

ATTENDU la réception du décompte progressif numéro 1 pour les travaux effectués du 11 au 21 août 2025;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

D'ACCEPTER l'avis de changement numéro 2;

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 1 à *Ali Excavation inc.* au montant de 115 120.55$ (taxes en sus) dans le cadre du projet de pavage des rues des Émeraudes, Rubis et Hôtel-de-Ville;

Qu'une retenue contractuelle de 10% au montant de 12 791.17$ (taxes en sus) est appliquée audit décompte progressif numéro 1.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Chantal Primeau, greffière-trésorière adjointe, certifie avoir les crédits disponibles au surplus (excédent de fonctionnement non affecté) pour effectuer la dépense.

_____
Chantal Primeau
Greffière-trésorière adjointe

2025-09-300 **CIMA + S.E.N.C. : paiement de la facture numéro 22515437 pour la rédaction d'une note technique avec critère de sélection relative à la ventilation de l'aqueduc du Fleuve/ projet de construction de dispositifs de traitement du fer et du manganèse (projet au sable vert)**
Projet numéro 2021-600-05

ATTENDU le contrat de gré à gré octroyé à *CIMA + S.E.N.C.* pour la rédaction d'une note technique avec critère de sélection relative à la ventilation de l'aqueduc du Fleuve ;

ATTENDU la réception de la facture numéro 22515437 ;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Julie Paradis

Et résolu

D'AUTORISER le paiement de la facture numéro 22515437 *à CIMA + S.E.N.C.* au montant de 1 311.25$ (taxes en sus) pour la rédaction d'une note technique avec critère de sélection relative à la ventilation de l'aqueduc du Fleuve dans le cadre du projet de construction de dispositifs de traitement du fer et du manganèse (projet au sable vert).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Chantal Primeau, greffière-trésorière adjointe, certifie avoir les crédits disponibles au surplus (excédent de fonctionnement non affecté) et remboursé par la TECQ 2019-2024 pour effectuer la dépense.

_____
Chantal Primeau
Greffière-trésorière adjointe

2025-09-301 **Construction JP. Roy inc. : acceptation et paiement des directives de changement numéro DDM002 et DDM003 – projet de stabilisation de talus et réfection d'un tronçon du chemin du Fleuve (1750, chemin du Fleuve)**
Projet numéro 2022-600-09

ATTENDU la résolution numéro 2025-03-86 octroyant à *Construction JP. Roy Inc.* le contrat pour les travaux de stabilisation et de réfection d'un tronçon du chemin du Fleuve (1750, chemin du Fleuve) ;

ATTENDU la réception de la directive de changement numéro DDM002 visant à ajouter de la pierre de calibre 900-1200 mm dans le talus ;

ATTENDU la réception de la directive de changement numéro DDM003 visant la réfection du pavage entre les chaînages 0+060 à 0+038,3 et 0+085 à 0+102.4 ;

ATTENDU QUE le contrat est octroyé de gré à gré conformément au règlement sur la gestion contractuelle et à la Politique d'acquisition de biens et de services responsable ;

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'ACCEPTER et D'AUTORISER le paiement de la directive de changement DDM002 de *Construction JP. Roy inc.* au montant de 1 391.31$ (taxes en sus) - projet de stabilisation de talus et réfection d'un tronçon du chemin du Fleuve (1750, chemin du Fleuve) ;

D'ACCEPTER et D'AUTORISER le paiement de la directive de changement numéro DDM003 de *Construction JP. Roy inc.* au montant de 30 217.62$ (taxes en sus) - projet de stabilisation de talus et réfection d'un tronçon du chemin du Fleuve (1750, chemin du Fleuve).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Chantal Primeau, greffière-trésorière adjointe, certifie avoir les crédits disponibles au règlement d'emprunt numéro 516-2024 (financement à long terme d'activités d'investissement) pour effectuer la dépense.

_____
Chantal Primeau
Greffière-trésorière adjointe

2025-09-302 **Construction JP. Roy inc. : paiement des décomptes progressifs numéro 1 et 2 - travaux de stabilisation de talus et de réfection d'un tronçon du chemin du Fleuve (1750, chemin du Fleuve)**
Projet numéro 2022-600-09

ATTENDU la résolution numéro 2025-03-86 octroyant à *Construction J.P. Roy inc.* le contrat pour les travaux de stabilisation de talus et de réfection d'un tronçon du chemin du Fleuve (1750, chemin du Fleuve) ;

ATTENDU le dépôt du décompte progressif numéro 1 pour les travaux exécutés du 30 août au 15 septembre 2025 ;

ATTENDU le dépôt du décompte progressif numéro 2 pour les travaux exécutés du 19 au 29 août 2025 ;

ATTENDU la recommandation de paiement dûment signée par le chargé de projet et ingénieur de *Groupe Conseil CHG* ;

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 1 au montant de 12 155.70$ (taxes en sus) à *Construction J.P. Roy inc.* pour les travaux de stabilisation de talus et de réfection d'un tronçon du chemin du Fleuve (1750, chemin du Fleuve) ;

QU'une retenue contractuelle de 10% au montant de 1 350.63$ (taxes en sus) est appliquée audit décompte progressif numéro 1;

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 2 au montant de 175 102.53$ (taxes en sus) à *Construction J.P. Roy inc*. pour les travaux de stabilisation de talus et de réfection d'un tronçon du chemin du Fleuve (1750, chemin du Fleuve);

QU'une retenue contractuelle de 10% au montant de 19 455.84$ (taxes en sus) est appliquée audit décompte progressif numéro 2.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Chantal Primeau, greffière-trésorière adjointe, certifie avoir les crédits disponibles au règlement d'emprunt numéro 516-2024 (financement à long terme d'activités d'investissement) pour effectuer la dépense.

_____
Chantal Primeau
Greffière-trésorière adjointe

2025-09-303 **Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 445-1-2025 modifiant le règlement numéro 445-2019 concernant les limites de vitesse sur le territoire de la Municipalité des Cèdres afin de modifier la limite de vitesse sur le chemin Saint-Dominique**

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27 .1)

[1] Le conseiller, Loïc Dewavrin, donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, pour l'adoption du règlement numéro 445-1-2025 modifiant le règlement numéro 445-2019 concernant les limites de vitesse sur le territoire de la Municipalité des Cèdres afin de modifier la limite de vitesse sur le chemin Saint-Dominique;

[2] Un projet de ce règlement est présenté séance tenante et une dispense de lecture dudit règlement est également enregistrée.

2025-09-304 **Abrogation de la résolution 2025-06-196 / Démission de Nathalie Bélanger à titre de comptable municipal**

ATTENDU la résolution numéro 2025-06-196 relative à la démission de Nathalie Bélanger à titre de comptable municipal effective au 28 août 2025 ;

ATTENDU les discussions entre l'Employée et l'Employeur ;

ATTENDU QUE l'Employée souhaite poursuivre ses fonctions à titre de comptable municipal avec une réduction de ses heures de travail ;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'ABROGER la résolution 2025-06-196.

Adopté à l'unanimité

2025-09-305 **Autorisation de signature d'une modification à l'entente de travail des gestionnaires et professionnels 2025-2028**

ATTENDU la demande de Nathalie Bélanger, comptable municipal, de réduire ses heures de travail à 21 heures hebdomadairement ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'article 4 « semaine de travail et l'horaire de travail » de l'entente de travail des gestionnaires et professionnels 2025-2028;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

D'AUTORISER le maire, Bernard Daoust et le directeur général et greffier-trésorier, Jimmy Poulin, à signer pour et au nom de la Municipalité des Cèdres, la modification à l'entente de travail des gestionnaires et professionnels 2025-2028;

QUE cette modification entre en vigueur le 6 octobre 2025.

Adopté à l'unanimité

2025-09-306 **Autorisation de signature de la lettre d'entente P-6328 2025-03 (personnel de bureau) afin de modifier les heures de travail de Benjamin Louchard, commis à l'urbanisme et l'environnement à la convention collective de l'Union des employés et employées de service, section locale 800**

ATTENDU QUE l'Employé poursuit ses études universitaires à la session d'automne 2025 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un ajustement de son horaire de travail;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'AUTORISER la réduction des heures de travail de Benjamin Louchard, commis à l'urbanisme et l'environnement, à un maximum de 25 heures hebdomadairement pour la période de septembre 2025 à avril 2026 ;

QUE la réduction des heures de travail est rétroactive au 2 septembre 2025.

Adopté à l'unanimité

2025-09-307 **Démission de Stephan Gourley à titre de directeur du Service de sécurité incendie, civile, et des premiers répondants**

ATTENDU la lettre de démission reçue le 22 septembre 2025 de Stephan Gourley à titre de directeur au Service de sécurité incendie, civile et des premiers répondants ;

ATTENDU QUE la démission est conditionnelle à l'embauche de Stephan Gourley à titre de conseiller en sécurité civile;

QUE le Conseil municipal prend acte de la démission de Stephan Gourley à titre de directeur du Service de sécurité incendie, civile et des premiers répondants, effective au 30 septembre 2025, et ce conditionnellement à son embauche à titre de conseiller en sécurité civile.

2025-09-308 **Embauche de Stephan Gourley à titre de conseiller en sécurité civile - poste contractuel à temps partiel**

ATTENDU la démission de Stephan Gourley à titre de directeur au service de sécurité incendie, civile et des premiers répondants ;

ATTENDU le projet d'entente intermunicipale pour la gestion du Service de sécurité incendie de Les Cèdres par la Ville de Saint-Lazare;

ATTENDU QU'il y a lieu d'assurer une transition saine, efficace et optimale de la gestion;

ATTENDU les pourparlers entre les parties ;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

D'EMBAUCHER Stephan Gourley à titre de conseiller en sécurité civile, poste contractuel à temps partiel;

D'AUTORISER le maire, Bernard Daoust et le directeur général et greffier-trésorier, Jimmy Poulin, à signer le contrat de travail de Stephan Gourley à titre de conseiller en sécurité civile, poste contractuel à temps partiel, pour la période du 1er octobre 2025 au 31 mai 2026, et ce aux conditions convenues entre les parties.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Chantal Primeau, greffière-trésorière adjointe, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

_____
Chantal Primeau
Greffière-trésorière adjointe

2025-09-309 **Abrogation de la résolution numéro 2025-08-261 / Embauche d'Alexsa Edery à titre de surveillante de salle, poste occasionnel — Service des loisirs, culture et vie communautaire**

ATTENDU la résolution numéro 2025-08-261 embauchant Alexsa Edery à titre de surveillante de salle, poste occasionnel au Service des loisirs, culture et vie communautaire;

ATTENDU le désistement de la candidate;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

D'ABROGER la résolution numéro 2025-08-261.

Adopté à l'unanimité

2025-09-310 **Abrogation de la résolution numéro 2025-08-262 / Embauche de Maxandre Bordeleau à titre de surveillant de salle, poste occasionnel — Service des loisirs, culture et vie communautaire**

ATTENDU la résolution numéro 2025-08-262 embauchant Maxandre Bordeleau à titre de surveillant de salle, poste occasionnel au Service des loisirs, culture et vie communautaire;

ATTENDU le désistement du candidat;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'ABROGER la résolution numéro 2025-08-262.

Adopté à l'unanimité

2025-09-311 **Confirmation de la fin de la période probatoire de Chantal Pontbriand, secrétaire-réceptionniste, poste permanent à temps plein au Service de l'accueil et des communications citoyennes**

ATTENDU QUE Chantal Pontbriand est à l'emploi de la Municipalité depuis le 24 avril 2025 à titre de secrétaire-réceptionniste, poste permanent à temps plein au Service de l'accueil et des communications citoyennes;

ATTENDU QUE la période de probation de 90 jours travaillés s'est terminée le 3 septembre 2025;

ATTENDU QUE Chantal Pontbriand satisfait aux exigences requises au poste de secrétaire-réceptionniste au Service de l'accueil et des communications citoyennes et qu'elle a complété avec succès sa période probatoire;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

DE CONFIRMER la permanence de Chantal Pontbriand à titre de secrétaire-réceptionniste, poste permanent à temps plein au Service de l'accueil et des communications citoyennes, effective depuis le 3 septembre 2025, et ce en conformité avec les modalités de la convention collective du personnel bureau 2023-2027.

Adopté à l'unanimité

2025-09-312 **Confirmation de la fin de la période probatoire de Maryline Toutant, journalière permanente à temps plein au Service des travaux publics**

ATTENDU QUE Maryline Toutant est à l'emploi de la Municipalité depuis le 7 avril 2025 à titre de journalière au Service des travaux publics;

ATTENDU QUE la période de probation de 90 jours travaillés s'est terminée le 30 août 2025;

ATTENDU QUE Maryline Toutant satisfait aux exigences requises au poste de journalière au Service des travaux publics, et qu'elle a complété avec succès sa période probatoire;

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

DE CONFIRMER la permanence de Maryline Toutant à titre de journalière permanente à temps plein au Service des travaux publics, effective depuis le 30 août 2025, et ce en conformité avec les modalités de la convention collective des employés de la voirie 2023-2027.

Adopté à l'unanimité

2025-09-313 **Démission de Jany Caron-Sabourin à titre de commis à l'urbanisme et à environnement**

ATTENDU la lettre de démission déposée par Jany Caron-Sabourin à titre de commis à l'urbanisme et à l'environnement le 2 septembre 2025;

QUE le Conseil municipal prend acte de la démission de Jany Caron-Sabourin à titre de commis à l'urbanisme et à l'environnement effective depuis le 2 septembre 2025.

2025-09-314 **Démission de Patrick Dupéré à titre de formateur de premiers répondant**

ATTENDU la lettre de démission déposée par Patrick Dupéré à titre de formateur de premiers répondants le 8 septembre 2025;
QUE le Conseil municipal prend acte de la démission de Patrick Dupéré à titre de formateur de premiers répondants effective depuis le 8 septembre 2025.

2025-09-315 **Entérinement de l'embauche de Laurence Daoust à titre de surveillante de salle, poste occasionnel - Service des loisirs, culture et vie communautaire**

ATTENDU le besoin de personnel pour la surveillance des salles lors de la tenue d'activités ou d'évènements;

ATTENDU l'offre d'emploi dûment publié le 21 juillet 2025;

ATTENDU l'entrevue effectuée le 1er août 2025;

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

D'ENTÉRINER l'embauche de Laurence Daoust à titre de surveillante de salle, poste occasionnel au Service des loisirs, culture et vie communautaire, et ce selon l'échelle salariale applicable aux employés occasionnels non syndiqués;

QUE la date d'embauche est rétroactive au 8 septembre 2025.

Adopté à l'unanimité

2025-09-316 **Entérinement de l'embauche d'Olivier Lafleur à titre de surveillant de salle, poste occasionnel - Service des loisirs, culture et vie communautaire**

ATTENDU le besoin de personnel pour la surveillance des salles lors de la tenue d'activités ou d'évènements;

ATTENDU l'offre d'emploi dûment publié le 21 juillet 2025;

ATTENDU l'entrevue effectuée le 26 août 2025;

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'ENTÉRINER l'embauche d'Olivier Lafleur à titre de surveillant de salle, poste occasionnel pour le Service des loisirs, culture et vie communautaire, et ce selon l'échelle salariale applicable aux employés occasionnels non syndiqués;

QUE la date d'embauche est rétroactive au 8 septembre 2025.

Adopté à l'unanimité

2025-09-317 **Entérinement de l'embauche de Zachary Brisebois à titre de journalier, poste permanent et à temps plein au Service des travaux publics**

ATTENDU les besoins en personnel au sein du Service des travaux publics;

ATTENDU l'offre d'emploi dûment publié le 13 mai 2025 ;

ATTENDU l'entrevue effectuée le 12 août 2025 ;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

D'ENTÉRINER l'embauche de Zachary Brisebois à titre de journalier, poste permanent et à temps plein au Service des travaux publics selon les conditions prévues à la convention collective des employés de voirie 2023-2027;

QUE la date d'embauche est rétroactive au 8 septembre 2025, et ce conditionnellement à l'obtention de son permis classe 3 dans un délai de 12 mois après la date d'embauche.

Adopté à l'unanimité

2025-09-318 **Modification de la résolution 2025-08-260 / Embauche de Charles-Olivier Lafrance à titre de surveillant de salle, poste occasionnel - Service des loisirs, culture et vie communautaire**

ATTENDU la résolution numéro 2025-08-260 embauchant Charles-Olivier Lafrance à titre de surveillant de salle, poste occasionnel - Service des loisirs, culture et vie communautaire ;

ATTENDU QUE la rémunération du poste de surveillant de salle doit relever de l'échelle salariale applicable aux employés occasionnels non syndiqués ;

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

DE MODIFIER la résolution numéro 2025-08-260 de la façon suivante :

D'EMBAUCHER Charles-Olivier Lafrance à titre de surveillant de salle, poste occasionnel pour le Service des loisirs, culture et vie communautaire, et ce selon l'échelle salariale applicable aux employés occasionnels non syndiqués.

Adopté à l'unanimité

2025-09-319 **Création du poste de directeur général adjoint – Service de la direction générale**

ATTENDU les besoins en ressources humaines dans le cadre de la gestion des activités de la Municipalité ;

ATTENDU QUE la création du poste de directeur général adjoint vise à optimiser les ressources et l'efficacité dans les opérations ;

Il est proposé par Michel Proulx

Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

DE CRÉER le poste de directeur général adjoint au sein de la structure municipale et de procéder à la modification de l'organigramme.

Adopté à l'unanimité

2025-09-320 **Embauche de Philippe Barcelo à titre de directeur général adjoint, poste permanent et à temps plein – Service de la direction générale**

ATTENDU QUE la Municipalité procède à une réorganisation administrative;

ATTENDU la pertinence de se doter d'une ressource afin d'assister le directeur général et greffier-trésorier dans l'ensemble des activités municipales conformément aux orientations, objectifs et priorités déterminés par le Conseil municipal;

ATTENDU l'offre d'emploi dûment publié le 9 septembre 2025 ;

ATTENDU l'entrevue effectuée le 15 septembre 2025 ;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

D'AUTORISER le maire, Bernard Daoust et le directeur général et greffier-trésorier, Jimmy Poulin, à signer le contrat de travail de Philippe Barcelo à titre de directeur général adjoint, poste permanent à temps plein, et ce aux conditions convenues entre les parties;

QUE l'embauche est effective au 20 octobre 2025.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Chantal Primeau, greffière-trésorière adjointe, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

_____
Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2025-09-321 **Octroi du contrat pour les travaux de remplacement des vannes et sellettes d'aqueduc – rues des Émeraudes et des Rubis**

ATTENDU l'appel d'offres public publié sur le Système électronique d'appel d'offres le 9 septembre 2025 conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics* ;

ATTENDU l'ouverture des soumissions effectuée le 25 septembre 2025 dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	Montant (taxes en sus)
Excavation Gricon (3286916 Canada Inc.)	140 303.21$
9378-6549 Québec Inc. (EDJ)	287 228.69$

Sanexen Services Environnementaux inc.	391 500$

ATTENDU l'analyse des soumissions par la firme CDGU Ingénierie urbaine;

ATTENDU QUE la plus basse soumission est conforme et respecte l'estimation budgétaire ;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'OCTROYER le contrat pour les travaux de remplacement des vannes et sellettes d'aqueduc – rues des Émeraudes et des Rubis à Excavation Gricon (3286916 Canada Inc.) au montant de 140 303.21$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Chantal Primeau, greffière-trésorière adjointe, certifie avoir les crédits disponibles au surplus (excédent de fonctionnement non affecté) et remboursé par l'ensemble des propriétaires du secteur affecté par les travaux de remplacement des vannes et sellettes d'aqueduc – rue des Émeraudes et des Rubis sur une période de 20 ans pour effectuer la dépense.

_____
Chantal Primeau
Greffière-trésorière adjointe

2025-09-322 **Vadimap : offre de services professionnels relative à la transition énergétique en simplifiant l'intégration des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique dans les bâtiments commerciaux et industriels**
Projet numéro 2022-400-05

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite procéder à une transition énergétique en simplifiant l'intégration des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique dans ses bâtiments municipaux ;

ATTENDU QUE la gestion énergétique permet de réaliser des économies sur les coûts énergétiques, renforcer la résilience face aux pannes de courant et réduire l'empreinte carbone;

ATTENDU le projet de réfection du Pavillon des bénévoles;

ATTENDU QUE le contrat est octroyé de gré à gré conformément à la Politique d'acquisition de biens et de services responsable ;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'OCTROYER le contrat pour l'élaboration d'un tableau de bord de la performance énergétique au bâtiment du Pavillon des bénévoles à *VadiMAP* au montant de 3 850$ (taxes en sus) tel qu'il appert à l'offre de service numéro 250903-0086.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Chantal Primeau, greffière-trésorière adjointe, certifie avoir les crédits disponibles au règlement d'emprunt numéro 499-2023 pour effectuer la dépense.

_____
Chantal Primeau
Greffière-trésorière adjointe

2025-09-323 **Groupe Conseil CHG Inc. : offre de services professionnels - avenant pour le suivi sur la composition du substrat au droit de l'enrochement - projet de stabilisation de talus et réfection d'un tronçon du chemin du Fleuve (1750, chemin du Fleuve)**
Projet numéro 2022-600-09

ATTENDU la résolution numéro 2023-05-178 octroyant à *Groupe Conseil CHG Inc.* un mandat de services professionnels en ingénierie pour l'étude, la conception des plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre du projet de stabilisation de talus et réfection d'un tronçon du chemin du Fleuve (1750, chemin du Fleuve) ;

ATTENDU QU'à la demande de la *Direction de la gestion de la faune (DGF) de l'Estrie, de Montréal, de la Montérégie et de Laval*, un suivi sur la composition du substrat suivant les travaux est requis ;

ATTENDU QUE le contrat est octroyé de gré à gré conformément à la Politique d'acquisition de biens et de services responsable ;

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

D'OCTROYER le contrat pour un suivi sur la composition du substrat suivant les travaux (avenant) à *Conseil CHG Inc.* au montant de 7 110$ (taxes en sus) tel qu'il appert à la proposition de services professionnels numéro 23-214.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Chantal Primeau, greffière-trésorière adjointe, certifie avoir les crédits disponibles au règlement d'emprunt numéro 516-2024 (financement à long terme d'activités d'investissement) pour effectuer la dépense

_____
Chantal Primeau
Greffière-trésorière adjointe

2025-09-324 **Blanko : offre de services professionnels pour l'ajout d'un agent conversationnel alimenté par l'intelligence artificielle**
Projet numéro 2025-400-08

ATTENDU la résolution numéro 2025-03-92 octroyant à *Blanko* le contrat de la refonte du site Web municipale, du système d'alerte citoyennes et noyau de fonctionnalités ;

ATTENDU l'intérêt de bonifier l'offre de service prévue au contrat initial de la refonte du site Web municipal en y ajoutant un agent conversationnel alimenté par l'intelligence artificielle ;

ATTENDU que l'ajout d'un tel outil permettra d'améliorer l'accessibilité de l'information municipale et de répondre plus rapidement aux questions des citoyennes et citoyens, et ce, en tout temps ;

ATTENDU QUE le contrat est octroyé de gré à gré conformément à la Politique d'acquisition de biens et de services responsable ;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'OCTROYER le contrat pour l'ajout d'un agent conversationnel alimenté par l'intelligence artificielle à Blanko au coût de 4 320 $ (taxes en sus), tel qu'il appert à la soumission numéro 1801.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Chantal Primeau, greffière-trésorière adjointe, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé pour effectuer la dépense.

_____
Chantal Primeau
Greffière-trésorière adjointe

2025-09-325 **Dissolution volontaire de la Société de développement du Canal de Soulanges : autorisation**

ATTENDU QUE la Société de développement du canal de Soulanges (ci-après désignée la « Société ») n'a pas de dette;

ATTENDU QU'il est opportun de procéder à sa dissolution conformément aux dispositions de la *Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C. C-38)*;

ATTENDU QUE la Société ne possède aucun bien;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres est un membre de la Société avec les municipalités locales de Pointe-des-Cascades, des Coteaux et de Coteau-du-Lac et la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'AUTORISER la dissolution volontaire de la Société de développement du Canal de Soulanges conformément aux dispositions de la *Loi sur les compagnies*;

D'ACCEPTER que la MRC de Vaudreuil-Soulanges, soit la personne à qui est confiée la garde des documents et livres de la Société après la dissolution;

D'AUTORISER le maire à signer pour et au nom de la Municipalité des Cèdres, les formalités nécessaires à la dissolution de la Société et à poser tous gestes utiles et nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité

2025-09-326 **Demande d'approbation à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) concernant un projet pilote pour la mise en place d'une desserte à Les Cèdres en transport collectif sur réservation**

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres (ci-après désigné la « Municipalité ») souhaite favoriser la mobilité régionale en offrant une liaison en transport collectif sur réservation avec la gare Vaudreuil;

ATTENDU QUE le service nécessite l'approbation de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM);

ATTENDU QUE le service sera mis en place sous forme d'un projet pilote d'un an, effectif à la date d'approbation du conseil d'administration de l'ARTM et sera encadré par une entente entre l'ARTM et la Municipalité;

ATTENDU QUE l'évaluation et la performance du service et les coûts se feront après une période d'un an pour en recommander la poursuite.

En conséquence de ce qui précède :

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

QUE le Conseil municipal de la Municipalité souhaite contractualiser la Société de transport de Salaberry-de-Valleyfield pour opérer un service de transport collectif sur réservation (site web, application mobile, service téléphonique automatisé, service téléphonique) pour une période d'un an, et ce, à compter de la date d'approbation par l'ARTM ;

QUE la gratuité sera offerte aux usagers en direction de la Gare Vaudreuil ;

QUE les points de dessertes établis dans la Municipalité sont : le chemin Saint-Féréol, l'avenue Chamberry /rue Saint-François ;

QUE l'horaire des dessertes sera :

Direction Vaudreuil			
Cégep de Valleyfield	06:15	12:40	16:30
Chemin Saint-Féréol	06:40	13:05	16:55
Av. Chamberry / rue Saint-Francois	06:46	13:11	17:01
Rue Cheribourg / rue des Ateliers	06:48	13:13	17:03
Rue Centrale / chemin du Fleuve	06:50	13:15	17:05
Gare Vaudreuil	07:05	13:30	17:20
Direction Valleyfield			
Gare Vaudreuil	07:05	13:30	17:20
Rue Centrale / chemin du Fleuve	07:20	13:45	17:35
Rue Cheribourg / rue des Ateliers	07:22	13:47	17:37

Av. Chamberry / rue Saint-Francois	07:24	13:49	17:39
Chemin Saint-Féréol	07:30	13:55	17:44
Cégep de Valleyfield	07:55	14:20	18:10

QUE la Municipalité demande l'approbation de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) pour la mise en place d'un projet pilote d'une desserte à Les Cèdres en transport collectif sur réservation.

Adopté à l'unanimité

2025-09-327 **Protocole d'entente entre la Municipalité des Cèdres et la Société de transport Salaberry-de-Valleyfield pour la gestion, l'organisation et l'opération d'un service de transport en commun à la demande « service à l'arrêt » - appelé Communobus**

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres (ci-après désigné la « Municipalité » souhaite favoriser la mobilité régionale en offrant une liaison en transport collectif sur réservation avec la gare Vaudreuil;

ATTENDU QUE le protocole d'entente consiste à fixer les modalités de la collaboration de la Municipalité et la Société de transport Salaberry-de-Valleyfield (STSV) ainsi que les termes et conditions du mandat octroyé par la Municipalité à la STSV pour la gestion, l'organisation et l'opération d'un service de transport en commun à la demande « service à l'arrêt » - appelé Communobus;

ATTENDU la résolution numéro 2025-09-328 demandant l'approbation de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) concernant un projet pilote pour la mise en place d'une desserte à Les Cèdres en transport collectif sur réservation;

ATTENDU QUE la signature du protocole d'entente entre la Municipalité et la STVL est conditionnelle à l'approbation de l'ARTM;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'AUTORISER le maire, Bernard Daoust et le directeur général et greffier-trésorier, Jimmy Poulin, à signer pour et au nom de la Municipalité des Cèdres, le protocole d'entente entre la Municipalité des Cèdres et la Société de transport Salaberry-de-Valleyfield pour la gestion, l'organisation et l'opération d'un service de transport en commun à la demande « service à l'arrêt » - appelé Communobus, et ce conditionnellement à l'approbation de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM).

Adopté à l'unanimité

2025-09-328 **Entente intermunicipale relative à la gestion du service de sécurité incendie de la Municipalité des Cèdres par la ville de Saint-Lazare (entente de principe) : autorisation de signature**

ATTENDU la résolution numéro 2025-06-198 autorisant la signature d'une entente intérimaire relative à la gestion du service de sécurité incendie de la Municipalité des Cèdres avec la Ville de Saint-Lazare;

ATTENDU QUE les parties à l'entente désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et 569 et suivants du *Code municipal du Québec* dans le but de conclure une entente relative à la fourniture d'un service en sécurité incendie;

ATTENDU QUE Municipalité des Cèdres a procédé à l'évaluation des modalités pour que son Service de sécurité incendie relève de l'équipe de direction du Service de sécurité incendie de la Ville de Saint-Lazare;

ATTENDU QUE le temps alloué par l'équipe de direction du Service de sécurité incendie de la Ville de Saint-Lazare sera partagé entre les services de sécurité incendie de la Ville de Saint-Lazare et de la Municipalité des Cèdres en fonction des besoins organisationnels et des priorités relatives à chacune des deux municipalités;

ATTENDU la volonté de la Municipalité des Cèdres d'accroître l'efficacité de la gestion administrative et de favoriser l'optimisation des ressources, tout en respectant un cadre financier avantageux;

ATTENDU QUE les parties ont participé activement à la réalisation de l'entente;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'AUTORISER le maire, Bernard Daoust et le directeur général et greffier-trésorier, Jimmy Poulin, à signer pour et au nom de la Municipalité des Cèdres, l'entente intermunicipale sur la gestion du Service de sécurité incendie par la Ville de Saint-Lazare.

Adopté à l'unanimité

2025-09-329 **Entente intermunicipale aux fins du partage des services d'un fonctionnaire**

ATTENDU la *Loi sur la sécurité incendie*, RLRQ c. S-3.4;

ATTENDU la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c. C-19, notamment les articles 468 et suivants et les articles 569 et suivants du Code municipal du Québec, RLRQ c. C-27.1 ; relatifs à la possibilité de conclure une entente intermunicipale quant à tout ou partie d'un domaine de leur compétence, y compris le partage des services d'un fonctionnaire ou de son représentant ;

ATTENDU l'article 71 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c. C-19, et l'article 165 du *Code municipal du Québec*, RLRQ c.-27.1 ; selon lequel le « conseil nomme par résolution les fonctionnaires et employés qu'il juge nécessaires à l'administration de la municipalité, et fixe leur traitement. » ;

ATTENDU les conclusions du comité d'optimisation créé par les parties ;

ATTENDU QUE l'entente a pour objet de convenir des modalités du prêt d'Alain Deguire, directeur du Service sécurité publique & Sécurité incendie de Saint-Lazare ou de son représentant à Les Cèdres aux fins de la gestion du Service de sécurité incendie pendant la durée de l'entente;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'AUTORISER le maire, Bernard Daoust et le directeur général et greffier-trésorier, Jimmy Poulin, à signer pour et au nom de la Municipalité des Cèdres, l'entente intermunicipale aux fins du partage des services d'un fonctionnaire.

Adopté à l'unanimité

2025-09-330 **Demande de modification du schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en regard à une entente intermunicipale d'impartition de la couverture incendie sur le territoire de la Municipalité des Cèdres : autorisation**

ATTENDU QUE le ministre de la Sécurité publique a transmis à la MRC de Vaudreuil-Soulanges le 24 janvier 2023 une attestation de conformité du projet de schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie;

ATTENDU l'adoption par résolution numéro 23-02-22-28 lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC du 22 février 2023, portant sur l'adoption du schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie, attesté par le ministre de la Sécurité publique et fixant son entrée en vigueur le 6 mars 2023;

ATTENDU QUE l'article 30 de la Loi sur la sécurité incendie permet de soumettre une demande de modification du SCRSI à la suite de son entrée en vigueur en fonction d'une modification du territoire, d'une augmentation des risques ou pour tout autre motif valable afin de le maintenir à jour;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres maintiendra sous sa responsabilité municipale son service de sécurité incendie en visant une optimisation de la couverture incendie sur son territoire par l'entremise d'une entente intermunicipale d'impartition;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres par la résolution 2025-09-329 a autorisé l'établissement d'une entente intermunicipale relative à la gestion du Service de sécurité incendie par la ville de Saint-Lazare et entrant en vigueur le 01 janvier 2026;

ATTENDU QUE l'entente intermunicipale d'impartition s'établit comme suit;

- Élaboration d'un service de gestion unifié entre les Service Incendies de Saint-Lazare et de Les Cèdres;
- Les tâches de gestion, d'administration et prévention sont imparties au service de Saint-Lazare, alors que la caserne, véhicules, équipements ainsi que pompiers non-cadre, demeurent à Les Cèdres;
- Les interventions seront une combinaison des deux municipalités, les pompiers de Les Cèdres, sous supervision d'un officier-cadre de Saint-Lazare, services d'entre-aide demeurent;
- Mise en place d'un nouveau système de garde mixte interne et externe.
- Réduction et modernisation de la flotte de véhicules;
- Consolidation des deux casernes du Service Incendie de Les Cèdres en une seule, nouvelle, relocalisée.

ATTENDU QUE les éléments suivants du schéma devront être modifiés :

- Tableau 9 – Nombre approximatif d'inspections annuelles;
- Tableau 13 – Entente intermunicipale d'entraide et de fourniture de service;
- Figure 6 – Carte du réseau d'approvisionnement en eau – Les Cèdres;
- 4.4.1 Casernes Portrait de la situation;
- Tableau 19 – Casernes;
- Tableau 20 – Description des casernes;
- Figure 25 – Carte sur la localisation des casernes;
- Tableau 22 – Types et caractéristiques des véhicules d'intervention;
- Tableau 23 – Objectifs arrêtés par la MRC de la force de frappe des risques faibles /équipement d'intervention /véhicules d'intervention /caserne;
- Tableau 26 – Nombre et statut des directeurs des services de sécurité incendie;
- Tableau 27 – Nombre et statut des directeurs, officiers, pompiers et agents de prévention;
- Tableau 28 – Disponibilité et temps de mobilisation des ressources;
- Figure 30 –Temps de réponse /Force de frappe /Risques faibles /Les Cèdres/ de jour de 6 h à 18 h;
- Figure 31 – Temps de réponse /Force de frappe /Risques faibles /Les Cèdres /Soir et fin de semaine de 18 h à 6 h;
- Tableau 29 – Objectifs arrêtés par la MRC sur la force de frappe des risques faibles /personnel d'intervention /nombre d'intervenants /disponibilité des pompiers;
- Tableau 38 – Budgets 2019 des services de sécurité incendie;
- Figure 31 – Temps de réponse /Force de frappe /Risques faibles /Les Cèdres /Soir et fin de semaine de 18 h à 6 h.

ATTENDU QUE les argumentaires associés à la demande de modification du SCRSI en vigueur ont été transmis à la MRC de Vaudreuil-Soulanges

ATTENDU QUE l'entente intermunicipale d'impartition n'aura pas d'effet négatif en matière d'intervention incendie sur le territoire de la Municipalité des Cèdres et son application demeurera conforme aux objectifs de protection prescrits au SCRSI actuellement en vigueur;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'AUTORISER la transmission à la MRC de Vaudreuil-Soulanges de la demande de modification du SCRSI en vigueur en regard à une entente intermunicipale d'impartition de la couverture incendie sur le territoire de la Municipalité des Cèdres.

Adopté à l'unanimité

2025-09-331 **Entente intermunicipale d'entraide en matière de sécurité incendie entre la Municipalité des Cèdres et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield : autorisation de signature**

ATTENDU QUE l'entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle en cas d'incendie et d'intervention d'urgence entre la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et la Municipalité des Cèdres est échue ;

ATTENDU QUE l'article 33 de la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ., chapitre S-3.4) autorise la conclusion d'entente intermunicipale portant sur l'intervention ou l'assistance du service de sécurité incendie d'une municipalité ;

ATTENDU QUE l'objectif de l'entente est que l'entraide pour la municipalité qui apporte assistance est à coût nul ;

ATTENDU QUE les parties désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ chapitre C-27.1) pour conclure une entente intermunicipale portant sur l'intervention ou l'assistance des services de sécurité incendie ;

ATTENDU QUE sous réserve d'une décision mutuelle des parties de modifier certains termes et conditions de la présente entente, celle-ci est à son terme reconduite pour la même période et aux mêmes conditions lorsqu'aucun avis n'est donné en vertu du paragraphe 14;

ATTENDU la recommandation du directeur du service de sécurité incendie, civil et des premiers répondants;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

D'AUTORISER le maire, Bernard Daoust et le directeur général et greffier-trésorier, Jimmy Poulin, à signer pour et au nom de la Municipalité des Cèdres, l'entente d'entraide en matière de sécurité incendie entre la Municipalité des Cèdres et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield.

Adopté à l'unanimité

2025-09-332 Levée de la séance extraordinaire

ATTENDU QUE les points à l'ordre du jour sont tous épuisés;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

QUE la présente séance extraordinaire soit levée à 19h24.

Adopté à l'unanimité

Bernard Daoust
Maire

Chantal Primeau
Greffière-trésorière adjointe